

## A R R E T E

Le Ministre des Affaires Culturelles

VU la loi du 2 mai 1930 modifiée notamment par la loi N° 67-1174 du 28 Décembre 1967 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

VU la loi du 12 Avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 24 Juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;

VU le décret du 9 Février 1968 portant application du décret du 7 Février 1959, modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 8 ;

VU l'arrêté du 22 Janvier 1947, inscrivant à l'Inventaire des Sites l'ancien domaine de la Malmaison ;

VU la délibération du 5 Février 1971 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du département des Hauts-de-Seine ;

## A R R E T E :

Article 1er - Est classé parmi les sites l'ensemble constitué à RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine) par le domaine national de la Malmaison appartenant à l'Etat et affecté au Ministère des Affaires Culturelles (Direction de l'Architecture - Service des Palais Nationaux), comprenant :

- le domaine de la Malmaison proprement dit
- le domaine des Oeillets
- le domaine de Bois Préau
- le mausolée du Prince Impérial et le jardin qui l'entoure
- l'allée Sophie, reliant le domaine de la Malmaison proprement dit au domaine de Bois-Préau, en longeant le domaine des Oeillets, sur une largeur de 5 m.,

le tout teinté en rose sur le plan annexé au présent arrêté, et étant précisé que sont exclus de la protection les lieux-dits Monte Maria et la Mare aux Pigeons.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département des Hauts-de-Seine et au Maire de la commune de RUEIL-MAIMAISON.

Article 3 - Il sera transmis au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 15 Décembre 1971.

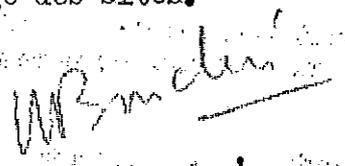
Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Architecture.

Alain BACQUET

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil  
chargé des Sites.



Signé : Nancy BOUCHE.